

AFFAIRE N° 32 - REVALORISATION INDICIAIRE POUR COMPTE DU 1er JUILLET 1962.

Le Maire : Vous savez, Messieurs, que partout le personnel communal est en retard d'un an sur les fonctionnaires départementaux. Je vous demande, en conséquence, d'accepter de porter l'indice 100 à 252,500 à compter du 1.7.62. La Commission du Budget a déjà donné son accord à ce sujet.

Personnel

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
le 17 Oct 1962
le Sujet
signé : Ferreux Gradier*

X

X

X